

**Commune de CHAMPTOCE SUR LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LEVEQUE, Maire.*

**Etaient présents :**

M. Éric PERRET, Mme Laetitia GAUTIER, M. François BOËT, Mme Françoise SOUYRI, M. Bernard FROGER, Mme Brigitte POIRIER, M. Mathieu CHIQUET, M. Matthieu LE RAY et Mme Nelly BRINDEJONC

**Etaient excusés :**

M. Laurent DILLEU a donné pouvoir à M. Éric PERRET  
Mme Françoise PAVY a donné pouvoir à M. Bernard FROGER  
M. Emmanuel CORNILLEAU a donné pouvoir à Mme Nelly BRINDEJONC  
Mme Karine HUET a donné pouvoir à Mme Françoise SOUYRI  
M. Patrice ORAIN  
M. Grégoire CROTTÉ  
Mme Sonia WEISS VOISIN  
Mme Elise MORTIER AUDOUIN a donné pouvoir à Mme Laetitia GAUTIER

**Secrétaire de séance :** M. Éric PERRET

*Convocation du 13 décembre 2022*

*Nombre de conseillers en exercice : 18*

*Nombre de conseillers présents : 10 + 5 pouvoirs*

*Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 27 décembre 2022.*

**DCM-2022-113 -8.3- : DENOMINATION ET CHANGEMENT DE NOM D'UNE VOIE COMMUNALE**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les différents courriers des riverains qui estiment que le nom de « Route de la Raterie » attribuée lors de l'adressage renvoi une image péjorative et préjudiciable pour l'activité de vente directe de produits alimentaires ;

CONSIDERANT que le nom de Route de la Raterie porte atteinte à l'image et à l'activité d'une entreprise ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

Il est proposé l'appellation « Route des Roisnières » (au lieu de route de la Raterie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la proposition de renommer la Route de la Raterie en **route des Roisnières**.

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Valérie LEVEQUE*



Envoyé en préfecture le 06/01/2023

Reçu en préfecture le 06/01/2023

Affiché le

ID : 049-214900680-20221219-DCM2022113-DE